

## Révision des zones défavorisées : le Sud-Ouest monte au créneau

Les syndicats agricoles sont vent debout contre les propositions du ministère qui conduiraient à exclure des zones du sud-ouest qui bénéficient actuellement des aides ICHN (indemnité de compensation de handicaps naturels). La nouvelle carte qui devrait être proposée mi-février remplacera l'actuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les négociations sur ces zonages sont en cours depuis 2 ans. La dernière carte proposée par le ministère conduirait à exclure 1400 communes et à en intégrer environ 5100 nouvelles...le tout à budget constant...

Si l'impact est redouté en Nouvelle-Aquitaine, il n'en est pas de même dans le Grand-Est où les nouvelles zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS « élevage extensif ») couvriraient de nouvelles petites régions agricoles, et particulièrement en Lorraine.

## Lait : vers un nouveau programme de réduction des volumes ?

L'évolution de collecte laitière en France et en Europe fait craindre une nouvelle crise laitière avec un risque de surproduction alors que l'Union Européenne ne sait que faire des 380 000 tonnes stocks de poudre de lait écrémé.

Face à ce risque et à la décision du Conseil des ministres de l'agriculture UE de porter à zéro pour 2018 le plafond des achats de poudre de lait à prix fixe dans le cadre de l'intervention publique, le Comité européen des régions évoque la nécessité de mettre en place un programme de réduction des volumes.



## Accord UE-Mercosur : le franchissement de la « ligne rouge » ?

Après le refus sud-américain de la proposition européenne sur un quota d'importation de 70 000 tonnes de viande bovine, le nouveau chiffre sur la table, selon la Fédération nationale bovine, porterait à 99 000 t.

Jeudi 25 janvier, lors de la présentation de ses vœux au monde agricole dans le Puy-de-Dôme, le chef de l'Etat avait inquiété les éleveurs de bovins viande, en expliquant « qu'un accord avec le Mercosur serait conclu rapidement ». « Avec une promesse : les « lignes rouges » de la France concernant la viande bovine seront respectées. »

A la question de savoir quelles sont ces fameuses « lignes rouges » ?, Stéphane Travert aurait répondu au président de la FNB, « qu'en aucun cas, une offre supérieure à celle alors sur la table des négociations – soit 70 000 tonnes – ne saurait être acceptée par la France. »

Alors assiste-t-on à une partie de poker menteur avec une prise en otage des éleveurs de viande bovine déjà fragilisés par plusieurs années de prix bas et de marchés encombrés ?

Pour le président de la FNB, « Conclure cet accord au lendemain des Etats généraux de l'alimentation ne relève pas seulement de l'incohérence totale des politiques publiques, mais de l'irresponsabilité. Quels que soient les intérêts commerciaux en jeu, une telle concession est inadmissible et doit être très largement dénoncée ».

### La Région Grand Est verse plus de 855 000 € à 125 exploitations atteintes par le gel

Plus de 855 000 € ont été attribués spécifiquement à 125 producteurs de fruits pour compenser les pertes dues au gel d'avril (toutes les productions de pommes, poires, pêches, abricots, mirabelles, prunes, myrtilles, framboises ont été atteintes). Puis 23 359 € ont été octroyés à 13 exploitations agricoles dans le cadre de la prise en charge d'une partie du financement d'une année blanche bancaire. Enfin 6 503 € ont servi à la réalisation de 14 diagnostics d'orientation et de trois prestations d'accompagnement stratégique

#### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



## L'agriculture, « dernier secteur toujours en forte difficulté en 2017 »

Le cabinet Altares estime que **le nombre de défaillances d'entreprises agricoles a encore progressé de 10 % en 2017** alors que, sur la même période, de très nombreux secteurs d'activité ont vu baisser le nombre de disparitions d'entreprises.

L'élevage est le secteur le plus touché, avec des hausses de défaillances de 19 à 38 %.

**Le nombre annuel de dépôts de bilan en élevage a presque triplé en 10 ans.** En 2006, le secteur recensait autour de 250 cas. En 2017, 725 éleveurs ont déposé le bilan.

## Le projet de loi EGA : première pierre législative en matière agricole

Pour le ministre de l'agriculture, c'est « la première brique de la politique de l'alimentation voulue par le gouvernement ».

Le premier point concerne l'enjeu de la souveraineté alimentaire, il passe notamment par la préservation de la capacité de production agricole et la juste rémunération des agriculteurs.

La mesure phare pour mettre fin à la guerre des prix porte sur deux points : le **relèvement du seuil de revente à perte des produits alimentaires de 10 %** et **l'encadrement en valeur et en volume des promotions**. Un autre point concerne le renversement de la logique de construction des prix avec la prise en compte des coûts de production et des prix du marché.

Le deuxième point vise à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires. La loi prévoira **le principe de séparation des activités de vente et de conseil sur les produits phytosanitaires**, la pérennisation des certificats de produits phytopharmaceutiques (CEPP) et l'interdiction des rabais et ristournes sur ces produits.

Le troisième point concerne l'approvisionnement de la restauration collective avec un objectif d'au moins **50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité en 2022**. La lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie de ce troisième volet.

*En reprenant l'étude d'impact que l'Assemblée nationale a publié sur le projet de loi issu des EGA, l'UFC-que choisir a dénoncé le fait que « l'augmentation du seuil de revente à perte coûtera jusqu'à 5 milliards d'euros aux consommateurs ».*

### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



## PAC 2020 – Les propositions de la Commission

Les débats sur la future PAC 2020 s'engagent dans le cadre de la négociation qui s'ouvre sur le nouveau cadre financier de l'UE post 2020.

Dans le même temps, le projet de **règlement « Omnibus »** a entériné une révision à mi-parcours de la politique agricole commune : il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le règlement « Omnibus » vise à apporter à la PAC un certain nombre d'adaptations (amendements) dans les domaines de l'assurance récolte/revenu (baisse de la franchise), de la notion d'actif agricole, du ciblage de l'ICHN et de la révision des zones défavorisées.

Dans le domaine de la **gestion des risques, l'abaissement du seuil de déclenchement de l'assurance climatique** qui passe de 30 % à 20 % de pertes.

Sur la notion **d'agriculteur actif**, les différences fiscales et sociales entre les membres font qu'il sera impossible d'avoir une définition européenne. Il ne sera possible que de fixer le cadre européen et de renvoyer son application aux Etats membres.

Concernant le nouveau cadre pour la PAC post 2020, l'Union définirait les paramètres de base de la PAC (objectifs, mesures communes et exigences de base) et les Etats membres devront préparer un **plan stratégique** pour atteindre ces objectifs.

Les principes clés du nouveau modèle de la PAC seraient :

- une subsidiarité accrue
- une obligation de résultats pour les Etats membres
- un allègement du poids administratif pour les bénéficiaires

### Les principaux objectifs et les pistes de la Commission

**Mieux utiliser la recherche et l'innovation** avec davantage de synergie entre la PAC et la politique européenne de recherche et d'innovation (**renforcement des services de conseil**).

Pour **favoriser la résilience du secteur agricole**, la Commission avance quelques pistes :

#### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



- plafonnement des paiements directs
- prise en compte de l'emploi
- dégressivité des paiements
- ciblage des petites moyennes exploitations
- cibler les agriculteurs actifs
- poursuivre la convergence des aides

**Agir pour l'environnement et le climat** avec la fin de l'architecture « verte » actuelle de la PAC en misant sur une nouvelle trame verte de la PAC :

- une seule couche d'exigences pour les paiements directs
- des schémas plus ambitieux sur la base du volontariat
- un seul ensemble de règles de gestion et de contrôles
- réduire le poids administratif pour les Etats membres et les exploitants

### Les éléments de calendrier :

Le parlement donnera un avis sur les propositions de la Commission au premier semestre 2018. Le vote du parlement devrait intervenir mi-juin.

Fin mai, la Commission devrait faire des propositions sur le nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE.

Fin juin, la Commission devrait faire les propositions législatives sur la PAC.

Le cadre financier pluriannuel (budget de l'UE) et la réforme de la PAC devraient être adoptés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

**Financement du Brexit et des nouvelles missions** (protection aux frontières, défense commune, recherche)

Selon le Commissaire au Budget, le coût du Brexit (14 Mrds €) devra être compensé à 50 % par des coupes budgétaires et 50 % par de « l'argent frais » (hausse des contributions et nouvelles ressources).

Les nouvelles missions (10 Mrds €) devront être financées à 80 % par de l'argent frais et 20 % par des coupes budgétaires.

---

#### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>

